

<b>1766258</b>	<b>INFLUENZA AVIAIRE: MESURES D'APPLICATION DANS LA ZONE DE SURVEILLANCE TONGEREN</b>	
<b>Objectif</b> Ce document décrit la zone de surveillance (10 km) délimitée autour de la contamination par la grippe aviaire hautement pathogène de type H5N1 dans une exploitation avicole à Tongeren et les mesures qui s'appliquent dans cette zone.	<b>Version</b> date: 12.01.2023 numéro de version: 1 référence: 1766258 v1	
<b>Annexes à ce document</b> 1. Délimitation de la zone de surveillance Tongeren 2. Inventaire	<b>Matériel de référence</b> - Règlement 2020/687 - AR du 5 mai 2008	<b>Destinataires</b> Tous

## **Délimitation**

La délimitation de la zone de surveillance Tongeren est reprise en annexe 1.

## **Mesures**

Les mesures décrites dans le document 1715557 « Influenza aviaire: mesures dans une zone de surveillance » sont d'application dans la zone de surveillance Tongeren. Ce document est disponible sur les pages internet de l'AFSCA: <http://www.favv.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/mesures.asp>.

## **Dérogations**

À partir du 17.01.2023, les volailles d'abattage peuvent être enlevées dans les conditions prévues par la procédure 1663138 vers un abattoir pour un abattage logistique.

À partir du 17.01.2023, les œufs à couvrir peuvent être transférés dans les conditions prévues par la procédure 1663174 vers un couvoir pour y être couvés dans des conditions contrôlées.

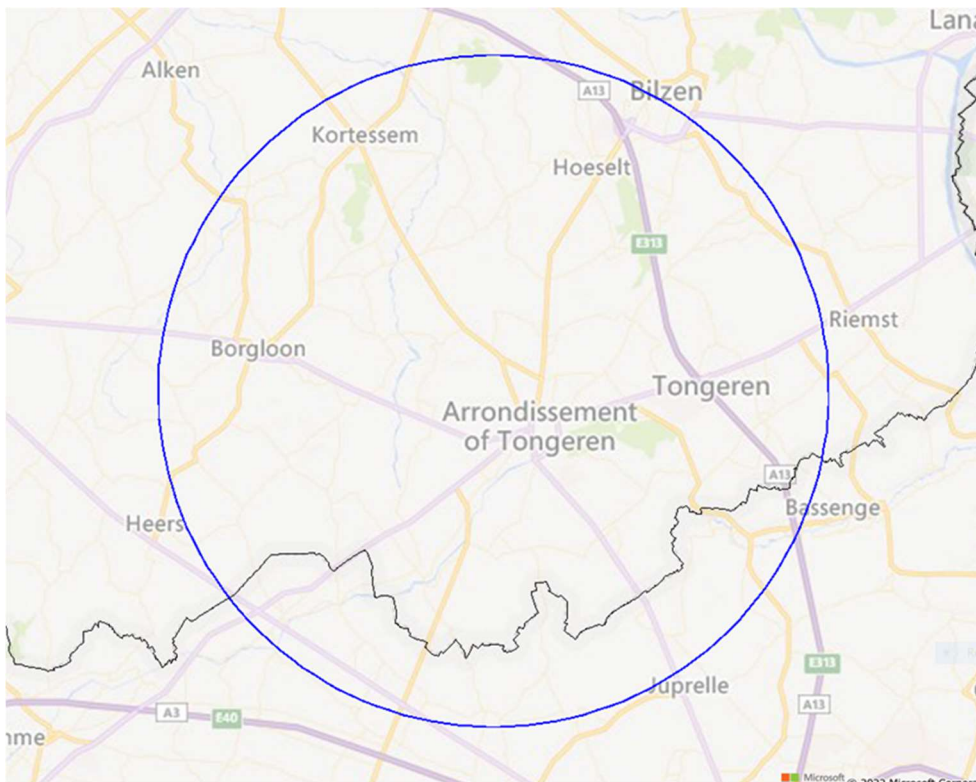
## **Application**

Cette instruction s'applique pour une durée indéterminée à partir du 12.01.2023.

## annexe 1 DELIMITATION DE LA ZONE DE SURVEILLANCE TONGEREN

La zone de surveillance Tongeren est constituée (des parties) des communes de Awans, Bassenge, Bilzen, Borgloon, Crisnée, Heers, Herstappe, Hoeselt, Juprelle, Kortesseem, Oreye, Riemst, Tongeren et Wellen.

Une carte détaillée et zoomable de la zone est disponible sur les pages internet de l'AFSCA: <http://www.favv.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/mesures.asp>.



## annexe 2 INVENTAIRE

### INFLUENZA AVIAIRE – INVENTAIRE DES VOLAILLES – ZONE DE PROTECTION

---

A COMPLETER PAR LE DETENTEUR

#### 1. DONNEES D'EXPLOITATION OU L'ELEVAGE

nom et prénom		téléphone	
adresse			
e-mail			
no de troupeau			

#### 2. INVENTAIRE

espèce avicole détenues	nombre	type d'activités (indiquer)
poules		
canards		
oies		
dindes		
pintades		
perdrix		
faisans		
cailles		
ratites		
pigeons		
autres (préciser) ..... .....		
<b>total</b>		

Fait à ....., le ..... à ..... h.

Signature du responsable